

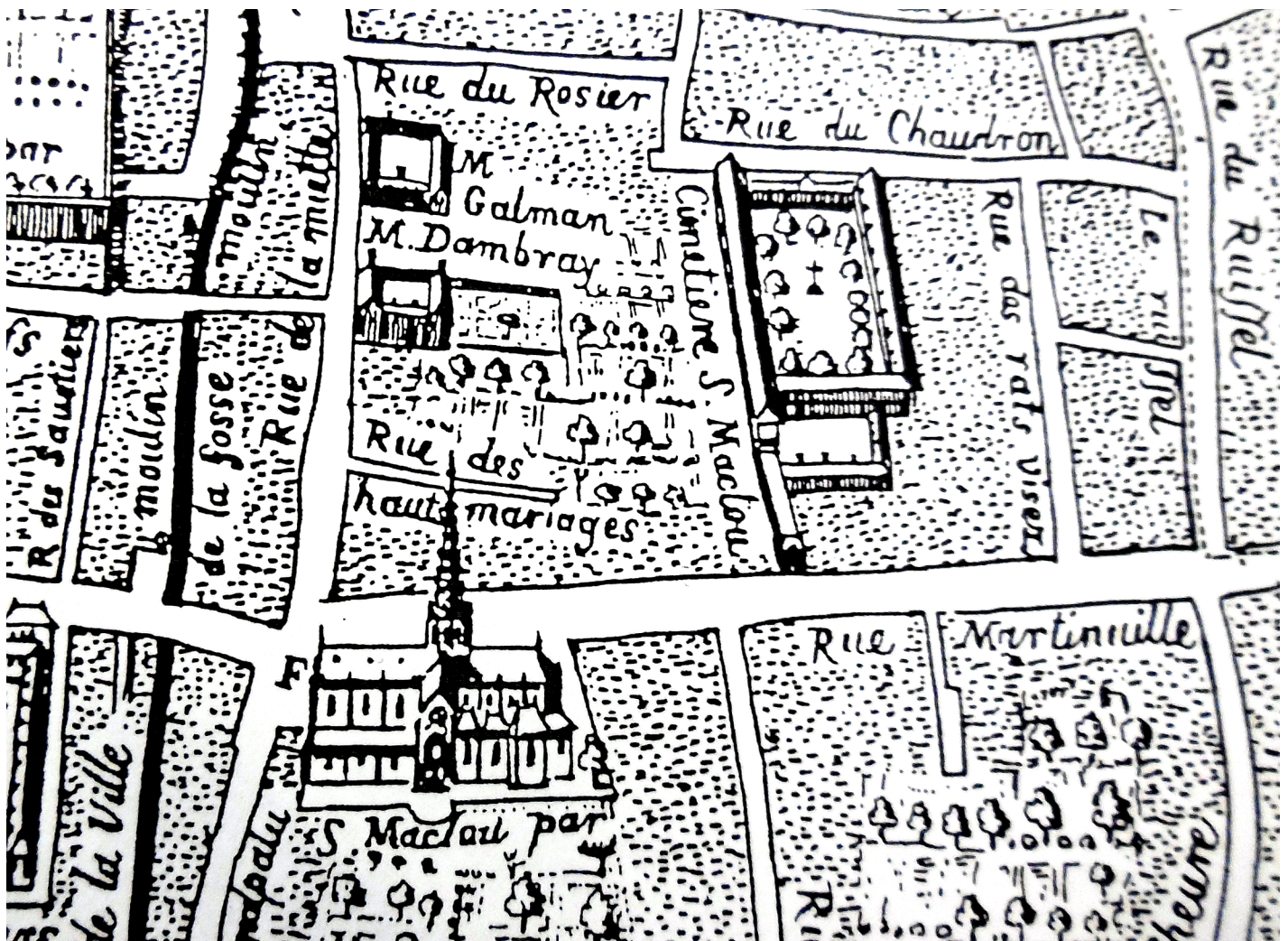
« *Femme sans tête, tout en est bon.* » (proverbe du XVII^e siècle)

Rouen 1698 : une inspection aux écoles de filles

par Sylvie Leprince,
membre du CREAL76



La femme idéale selon l'illustration d'un ouvrage plusieurs fois réédité aux XVII^e et XVIII^e siècles :
L'Imperfection des femmes, tirée de l'Écriture sainte et de plusieurs auteurs .



L'église Saint-Maclou et son cimetière, plan Gomboust de 1655

Entre décembre 1698 et janvier 1699, Joseph-Nicolas de Séraucourt, grand vicaire archiépiscopal, fait, au nom de l'archevêque de Rouen, Jacques-Nicolas Colbert¹, une tournée d'inspection dans les différentes paroisses de l'est de la ville. Le 22 décembre 1698, après la visite de l'église Saint-Maclou, il se rend, accompagné du curé, dans les classes de filles installées dans le cimetière paroissial :

« Sur les quatre heures du soir, Nous sommes allés, accompagnés dudit sieur curé de Saint-Maclou, aux écoles de charité des filles, qui sont sur le cimetière de ladite paroisse, où Nous avons vu deux classes, l'une d'environ quatre-vingt filles, qui travaillent à faire des bas, l'autre d'environ quarante, qui font de la dentelle. Nous en avons trouvé quelques-unes du catéchisme qui Nous ont fort bien répondu. Les maîtresses Nous ont dit qu'il y a environ quinze ans que ces écoles sont établies, que plusieurs autres écoles en sont sorties, comme celles de Saint-Nicaise, de Saint-Vivien, de Saint-Denis, de Saint-Etienne des Tonneliers, de Saint-Jean, et autres, qu'elles enseignent à lire, à écrire, à travailler, que toutes les semaines il y vient des ecclésiastiques de la paroisse qui y font le catéchisme, et qu'elles font faire tous les jours auxdites filles les prières du matin et du soir et plusieurs autres exercices de piété, que toutes ces filles travaillent pour des marchands de la ville, dont elles sont payées fort ponctuellement, ce qui aide à soulager leurs familles dans leur pauvreté. »

¹ Fils de Jean-Baptiste Colbert, ministre de Louis XIV de 1661 à 1683.

La création des écoles de charité de l'âtre

Le terme d'« école » désigne à l'époque un local plus ou moins bien aménagé où préside un maître ou une maîtresse, d'où l'emploi du pluriel dès qu'il y a au moins deux maîtres, donc deux locaux². Au cimetière de Saint-Maclou, il y avait deux établissements scolaires, l'un destiné aux filles, l'autre aux garçons. Il s'agissait de « petites écoles », chargées de délivrer une formation élémentaire aux classes populaires (les familles aisées utilisaient des précepteurs pour donner les rudiments à leurs enfants). L'une et l'autre étaient dites « de charité » : elles étaient gratuites et réservées en principe aux familles très pauvres, n'ayant pas les moyens de rétribuer les enseignants³. Cependant, l'enseignement n'étant pas à l'époque obligatoire, il faut prendre en compte le fait que les familles les plus misérables préféraient faire travailler leurs enfants plutôt que les scolariser et que, d'autre part, pour les métiers manuels, la transmission des savoirs se faisait, pour les garçons, par une mise en apprentissage précoce, généralement dès l'âge de 8 ans.

À Rouen, les écoles de charité se sont développées au XVI^e siècle, dans le contexte des guerres de Religion, chaque confession souhaitant disposer d'établissements qui défendraient ses dogmes menacés. Avec l'amplification des

troubles religieux, elles ont quasiment disparu mais connaissent un renouveau dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Leur réorganisation est principalement l'œuvre du Bureau des pauvres valides, institution remontant au XV^e siècle, chargée d'apporter des secours aux indigents tout autant que de les contrôler.

Comme les établissements similaires d'autres villes, celui de Rouen organise de façon méthodique, à partir de 1646, l'enfermement des pauvres, en commençant par les filles qui, dès l'âge de 6 à 7 ans, « seront enfermées, instruites, nourries et entretenues aux dépens dudit Bureau, dans la maison et enclos de la Maresquerie, et qui a été fait bâtir exprès pour tâcher à renfermer les pauvres⁴ ».

Cette institution, qui prend en 1681 le nom d'Hôpital général et se voit accorder par l'autorité royale de nombreux privilèges, est administrée conjointement par des membres du Parlement de Normandie et de la municipalité. La présidence en appartient de droit à l'archevêque et au Premier Président du Parlement. Elle installe, dans un premier temps, des écoles et des ateliers de travail pour les filles et les garçons enfermés mais, n'ayant pas les moyens d'intégrer tous les enfants pauvres de la ville, s'attache bientôt à restructurer les écoles de quartier.

² Pour plus de clarté, nous utiliserons dans cet exposé le terme « école » au singulier pour désigner, selon l'usage actuel, l'ensemble de l'établissement scolaire, qu'il possède une ou plusieurs classes.

³ Le salaire des maîtres était généralement financé par « l'écolage », une contribution des parents, qui pouvait éventuellement être complétée par un apport de la paroisse ou de la communauté d'habitants.

⁴ La Maresquerie se trouvait à l'emplacement de l'actuel hôpital Charles-Nicolle.

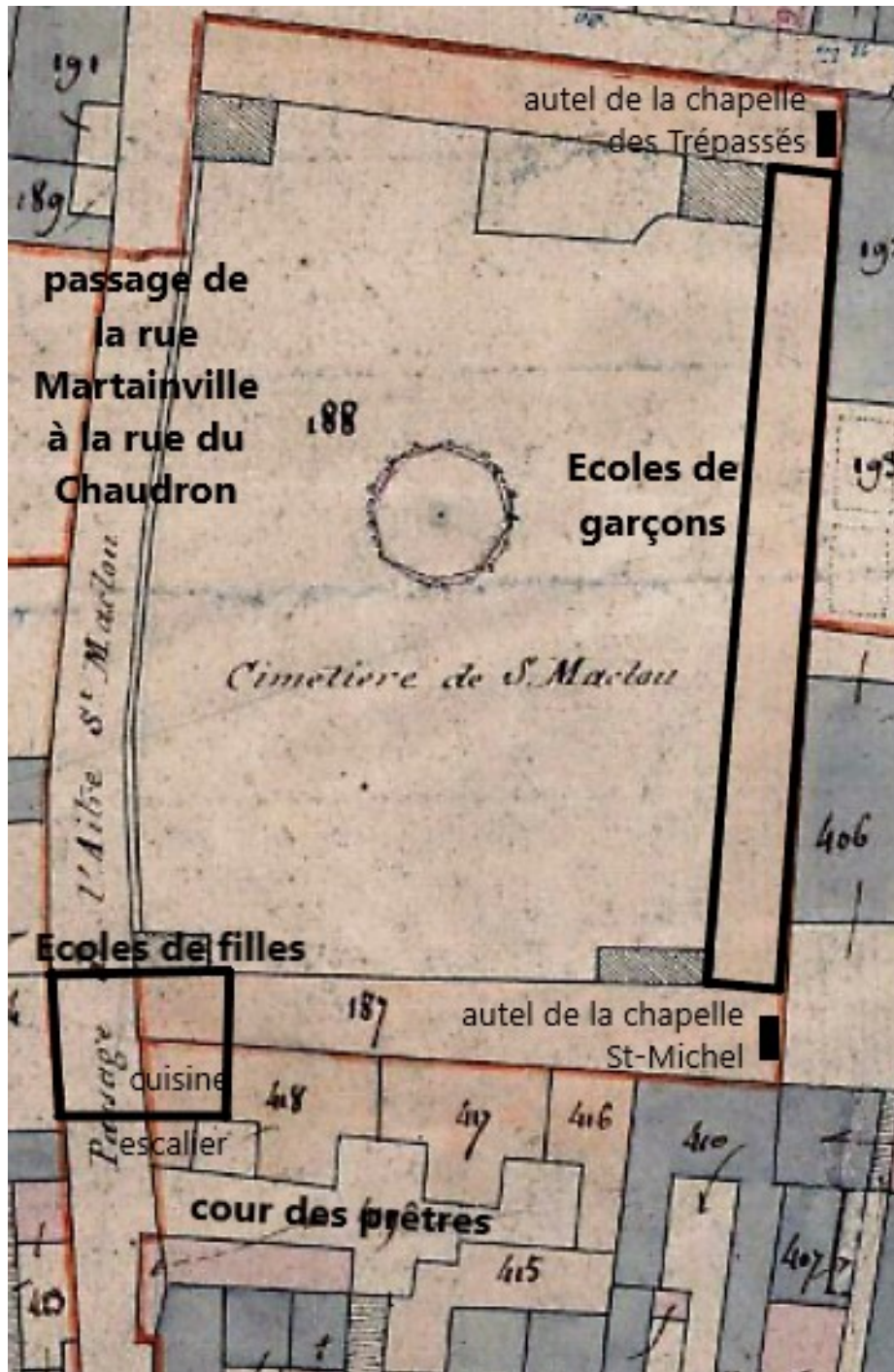
C'est sous l'égide du Bureau des pauvres valides qu'ont été créées dans la paroisse de Saint-Maclou l'école de charité des garçons, en 1661, puis celle des filles, dans le courant des années 1670 (plus anciennement donc que ne l'indiquent les maîtresses). Pour l'entretien de cette dernière, Charles Dufour, curé de Saint-Maclou de 1639 à 1656, a donné en 1679 1 000 livres à l'Hôpital général, qui doit en contrepartie verser à l'établissement 50 livres de rente annuelle. L'école de filles est cependant moins étroitement liée au Bureau que celle de garçons : c'est le curé de Saint-Maclou qui apparaît comme son véritable administrateur et trésorier : chargé de collecter les fonds, il verse régulièrement à la paroisse, propriétaire des lieux, le loyer du local servant à héberger les classes et les maîtresses, les sœurs Charlotte et Marie.

Il existe à l'époque des congrégations religieuses régulières qui délivrent dans des locaux attenants à leur couvent un enseignement gratuit destiné à des élèves externes, telles à Rouen les Ursulines ou la congrégation Notre-Dame. Les maîtresses de Saint-Maclou n'appartiennent pas à une congrégation de ce type, mais à une communauté dont les sœurs, tout en étant tenues au célibat, ne sont pas astreintes à la clôture, ce qui

leur permet d'aller donner leur enseignement dans des quartiers éloignés de la maison-mère. Leur communauté a été fondée en 1669 par une riche bienfaitrice, Marie de Houdemare, dans le contexte d'un mouvement plus large en faveur de l'enseignement des filles pauvres, qui donnera également naissance à Rouen aux sœurs de Jeanne Maillefer et à celles de Nicolas Barré.

Le recours à ces communautés était de nature à faciliter le recrutement des maîtresses et à donner à l'enseignement élémentaire une certaine continuité. Leur travail, tout autant et certainement plus encore que celui du maître, était une fonction méprisée, peu rémunérée et qui prenait souvent un caractère temporaire, étant facilement abandonné pour des activités plus lucratives. A la même époque, le Bureau des pauvres valides a encore recours, pour ses écoles de garçons, à des individus isolés, notamment des étudiants séminaristes, et ne réglera véritablement ses problèmes de recrutement qu'en faisant appel aux Frères des écoles chrétiennes, communauté enseignante créée en 1680 à Reims par Jean-Baptiste de La Salle. A Saint-Maclou, deux frères lasalliens seront installés dès 1705.

Des écoles dans un cimetière



Localisation des écoles de l'aître à la fin du XVII^e s. (fond de plan : cadastre napoléonien)

A l'époque, il n'est pas question de créer des locaux spécifiques pour les petites écoles. On utilise les emplacements disponibles, notamment les cimetières, les « aîtres », entourés de galeries, à l'origine conçues pour y effectuer à couvert les cérémonies funéraires et qui vont per-

mettre d'aménager à peu de frais des salles de classe : hormis les écoles de Saint-Maclou, celles de Saint-Vivien sont également installées dans le cimetière de la paroisse.

L'aître Saint-Maclou, propriété paroissiale gérée par le conseil de fabrique⁵, se présente en 1698

⁵ Le conseil de fabrique, chargé d'administrer les biens de la paroisse, était composé des paroissiens les plus aisés. Ils devaient en effet savoir écrire et compter et répondaient sur leurs biens de la bonne gestion des comptes. En milieu urbain, il s'agissait souvent de marchands.



Entrée de l'aître : après le portail de la cour des prêtres, que surplombent les latrines, porte donnant sur l'escalier de l'école et fenêtres du logement des maîtresses. Les deux fenêtres au-dessus du passage étaient celles de la plus grande classe.

comme un espace d'environ 1300 m², clos par quatre galeries dont les plus anciennes, à l'ouest, au nord et à l'est, édifiées entre 1526 et 1533, ne possèdent pas encore les étages visibles aujourd'hui, et dont les combles sont utilisés comme ossuaires. L'aile ouest sert de passage entre la rue Martainville et la rue du Chaudron, l'aile nord, partiellement fermée à l'est, abrite la chapelle des Trépassés.

Dans les 150 m² de l'aile est ont été installées en 1661 les deux classes de garçons : il a suffi

pour cela d'en murer le côté ouvert sur le cimetière. Les maîtres d'école sont nourris et logés à l'Hôpital général.

L'aile sud, édifiée en 1650-1651, a été conçue dès l'origine avec deux niveaux : il s'agissait pour la paroisse de fermer le cimetière du côté sud mais aussi de créer, en appui et au-dessus de la galerie, des logements dont la location pourrait lui procurer de nouveaux revenus.

Ces logements se présentent comme des maisons de fond en comble, donnant au sud sur une petite cour⁶ et comportant chacune quatre niveaux : une cave en sous-sol, une cuisine au rez-de-chaussée, une grande chambre au premier étage et un grenier sous les combles. Les différentes pièces sont desservies par un escalier hors-cœur, ce qui les rend indépendantes. D'après les baux de location, l'école de filles occupait le logement situé à l'extrémité ouest de l'aile et s'étendait, à l'étage, au-dessus du passage. Les maîtresses étaient logées au rez-de-chaussée, dans la grande cuisine de 18 m². Aux niveaux supérieurs, l'espace était vaste puisqu'il se prolongeait sur la galerie sud, atteignant une surface au sol de 76 m². Selon toute probabilité, les classes se trouvaient au premier étage, alors divisé en deux pièces, l'une de 36 et l'autre de 40 m². Si l'on suppose que les 80 filles mentionnées par le grand vicaire étaient dans la plus grande et les 40 autres dans la plus petite, cela correspond à 0,50 m² par enfant dans un cas et à 0,90 m² dans l'autre⁷. On peut se faire une idée des normes admises à l'époque en se référant à un ouvrage de 1654, *L'école paroissiale ou la manière de bien instruire les enfants dans les petites écoles*, rédigé par le curé d'une paroisse de Paris, Jacques de Batencour : s'appuyant sur l'expérience de ses 18 années d'enseignement, il

recommande pour 100 enfants une salle de 26 pieds de longueur sur 17 à 18 pieds de largeur (environ 8,50 m sur 5,60 m), soit un minimum de 48 m², c'est-à-dire un peu moins de 0,50 m² par enfant⁸. Cela pouvait être considéré comme suffisant pour des classes dont l'ameublement restait sommaire : de grands bancs sur lesquels étaient alignés les enfants qui apprenaient à lire et, peut-être, une ou deux tables destinées à celles et ceux, généralement de nombre beaucoup plus réduit, qui faisaient l'apprentissage de l'écriture. L'école de filles de Saint-Maclou restait donc dans les standards de l'époque. Elle possédait par ailleurs un grenier qui pouvait servir d'espace de stockage et de rangement. Elle disposait aussi de latrines, placées au-dessus du portail d'entrée de la cour des prêtres et donnant sur l'escalier : il suffisait aux écolières de descendre quelques marches pour y accéder.

Les salles de classe ouvraient au sud sur l'entrée du passage et sur la cour des prêtres, au nord sur le cimetière. Les activités scolaires des filles, tout comme celles des garçons, se trouvaient ainsi étroitement mêlées à celles du cimetière et au spectacle des inhumations. Les galeries elles-mêmes servaient de lieu de sépulture et, dans celle de l'est, on continuait à creuser des tombes sous les pieds mêmes des écoliers.

⁶ Appelée cour des prêtres car, à l'origine, les appartements étaient destinés à des ecclésiastiques.

⁷ En raison d'un incendie intervenu en novembre 1758, l'angle sud-ouest de l'aître a été partiellement repris : il a conservé sa configuration extérieure mais les cloisonnements intérieurs ont été modifiés.

⁸ En 1833, dans le cadre de la loi Guizot, l'espace préconisé est de 0,80 m x 0,80 m, soit 0,64 m² par élève, et le *Règlement pour la construction et l'ameublement des maisons d'école* de 1880 pose la norme de 1,25 à 1,50 m².

Un enseignement centré sur la religion



APRES auoir parlé d'un Maistre d'Escole, & remarqué les talents & vertus qu'il doit auoir, il faut maintenant parler d'un lieu pour faire l'Escole. Ce lieu doit estre le plus à l'escart du voifinage que l'on pourra, non point sur la ruë, mais plustost sur vn derriere, neantmoins le plus proche de l'Eglise Paroissiale qu'il sera possible, afin que les enfans puissent estre conduits plus facilement au seruice diuin, & Paroissial aux Festes & Dimanches, comme nous dirons cy-apres, dans la seconde partie de ce liure, parlant de la Pieté Chrestienne.

Jacques de Batencour, L'École paroissiale, 1654

Sous l'Ancien Régime, il n'y a pas d'organisation administrative de l'État pour encadrer l'enseignement. En ce qui concerne les petites écoles, leur financement et leur organisation peuvent être le fruit d'initiatives diverses : paroisse, ville, volonté d'un riche fondateur. Dans tous les cas, que les maîtres soient des ecclésiastiques, des religieuses ou des laïcs, le droit de regard et de contrôle sur l'ensemble des établissements est dévolu à l'Église, dont l'objectif prioritaire est de former de bons chrétiens, fin à laquelle est subordonné l'apprentissage des savoirs élémentaires : lecture, écriture et calcul.

Comme le dit Jacques de Batencour dans son ouvrage sur *L'Église paroissiale* :

« Les petites écoles étant les séminaires du christianisme, dans lesquelles on doit donner principalement le fondement de la doctrine et des vertus chrétiennes, on se sert de la science ou des principes de la grammaire latine ou française

comme des moyens pour arriver plus facilement et avec plus de perfection à cette fin. »

Le traité du prêtre pédagogue était destiné à connaître une grande et durable popularité et l'on peut imaginer que l'école de Saint-Maclou, dirigée par le curé de la paroisse, suivait d'assez près, notamment en matière de décor, les préconisations de Batencour : un bénitier à l'entrée de la classe, où l'on se signe chaque fois qu'on entre, des images pieuses devant lesquelles on fait les prières du matin et du soir : le Christ en croix, la Vierge, saint Joseph. Peut-être aussi une représentation du paradis et de l'enfer pour « servir souvent pour donner de la terreur aux enfants, en leur montrant l'image de l'enfer, quand ils auront fait quelque faute comme de mentir ou dire des paroles sales et mauvaises etc. et les encourager à la vertu en leur montrant le Paradis ».

Cependant, de l'aveu même de Batencour, la part importante de l'emploi du temps consacrée à la religion n'est pas forcément du goût des familles, et il conseille de ne pas interrompre trop souvent les leçons par des activités religieuses, « ce qui pourrait bien souvent faire murmurer les parents, qui ne sont pas trop spirituels ». L'omniprésence de l'Église et de ses préceptes dans la vie sociale de l'époque n'est donc pas une chose qui va de soi : elle relève de la volonté constamment réaffirmée des autorités ecclésiastiques, dont les préoccupations doctrinales font l'objet de constants contrôles et rappels.

Ainsi, en 1677, l'évêque d'Angers intervient de façon énergique dans le choix des manuels pour écoliers : *« Les curés doivent bannir des petites écoles les livres de fables, les romans et toutes sortes de livres profanes et ridicules dont on se sert souvent pour commencer à leur apprendre à lire, de peur que se remplissant la mémoire des choses qu'ils y lisent, ils ne prennent des impressions contraires aux sentiments de religion et de piété qu'on leur pourrait instituer en ne leur donnant à lire que de bons livres. »*

La journée scolaire était généralement de six heures, trois le matin et trois l'après-midi, avec un seul jour de congé, le jeudi, et des congés annuels d'un mois, généralement en septembre. Il y avait école les dimanches et jours de fête, qui étaient plus spécifiquement consacrés à l'enseignement religieux, et où maîtresses et maîtres étaient tenus de conduire leurs élèves à la messe dans l'église paroissiale. C'est d'ailleurs lors de ces journées que prenait place l'enseignement du catéchisme, ouvert à un auditoire plus large, car, comme nous l'avons vu, les écoles, même gratuites, ne pouvaient atteindre qu'un public limité, en raison de la source de revenus que représentait pour les familles pauvres le travail

des enfants. Le catéchisme dominical concernait tous les enfants arrivés à « l'âge de raison », c'est-à-dire sept ans, âge auquel ils étaient également soumis à la confession annuelle. Dans la paroisse de Saint-Maclou, comme ailleurs, c'est à la charnière du XVII^e et du XVIII^e siècle que le catéchisme commence véritablement à s'organiser et à se généraliser. Comme il est dit au grand vicaire lors d'une visite effectuée dans la paroisse en 1697, le catéchisme y est donné du début du mois de décembre à la fin du mois de juin par les prêtres attachés à l'église Saint-Maclou, seuls autorisés à le faire. Les maîtres et les maîtresses ne sont que de simples répétiteurs qui se limitent aux rudiments de l'enseignement religieux. Les catéchistes, au nombre de dix, « font cinq différentes leçons, les uns aux garçons et les autres aux filles, suivant leurs différents âges et leurs différentes capacités ». Ces leçons étaient données, semble-t-il, dans l'église et dans les deux chapelles de l'aître.

On voit qu'ici aussi, comme en classe, la séparation entre les filles et les garçons était de règle. L'archevêque de Rouen, Jacques-Nicolas Colbert, ainsi que son grand vicaire, se montraient particulièrement fermes sur ce principe, qui était, semble-t-il, bien appliqué à Rouen, siège de l'autorité archiépiscopale. Il était en revanche plus difficile à mettre en œuvre dans les campagnes du diocèse⁹, pour des raisons essentiellement financières : les paroisses rurales n'avaient généralement pas les moyens d'appointer à la fois un maître et une maîtresse. La politique intransigeante instaurée par les autorités ecclésiastiques ne pouvait jouer qu'au détriment des filles, dont l'instruction n'était pas considérée comme prioritaire : si l'école mixte n'était pas autorisée, il y avait toute chance pour qu'on se contente d'une école de garçons.

⁹ A l'époque, le diocèse de Rouen correspondait approximativement au département actuel de la Seine-Maritime mais s'étendait un peu plus au sud (jusqu'à Pont-Audemer et au Bec-Hellouin) et à l'est (jusqu'à Pontoise).

Tricot et dentelle



Jean Jouvenet, *L'Education de la Vierge*, vers 1700

Nulle mention n'est faite, dans le rapport de Joseph-Nicolas de Séraucourt, des enseignements scolaires théoriquement au programme de l'école de filles de Saint-Maclou : lire et écrire. Lorsqu'il visite, dans la même période, les écoles de filles des paroisses de Saint-Nicaise et de Saint-Vivien, il y trouve pareillement des enfants occupées à faire de la dentelle ou des bas, ce qui semble le satisfaire pleinement, car, comme à Saint-Maclou, seule leur connaissance du catéchisme semble lui importer.

On peut du coup se demander à quel moment se faisait l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. La réponse se trouve dans la pratique pédagogique de l'époque, qui consistait à s'occuper des enfants de manière individuelle, à tour de rôle. Il faut donc se représenter une petite fille apprenant les rudiments auprès de la maîtresse,

pendant que toutes les autres étaient penchées sur leurs travaux d'aiguille. On imagine la lenteur des acquisitions avec cette méthode. De plus, les différents savoirs étaient dispensés par étapes successives : on apprenait d'abord à lire en latin (non pas pour faire l'apprentissage de cette langue mais parce qu'elle était plus facile à déchiffrer, les lettres se prononçant toujours de la même façon) puis on passait à la lecture en français, à l'écriture et enfin au calcul. Dans les milieux les plus pauvres, les enfants s'arrêtaient en cours de cursus, pour entrer plus vite dans la vie active. Cela était encore plus vrai pour les filles, vouées traditionnellement à devenir une main d'œuvre peu ou pas qualifiée, si bien que la plupart d'entre elles ne dépassaient pas le stade de l'apprentissage de la lecture. D'ailleurs, hormis à Saint-Maclou, le rapport du grand vicaire ne mentionne pas l'enseignement de l'écriture dans les écoles visitées. Ses ambitions pour la formation des filles, rejoignant celles de l'Église, sont bien résumées dans le programme des maîtresses de Saint-Nicaise « qui ont soin de les instruire du catéchisme et de leur enseigner à lire et à travailler », note-t-il avec satisfaction.

Cet idéal est parfaitement illustré par un tableau du peintre rouennais Jean Jouvenet, *L'Education de la Vierge* : on y voit Marie enfant, à genoux et les mains jointes, qui déchiffre sur un rouleau les caractères que sa mère Anne lui montre du doigt (il s'agit, pour une question de vraisemblance historique, de l'Ancien Testament en hébreu). En arrière-plan, plusieurs jeunes filles tirent l'aiguille, tandis que le panier à ouvrage de la Vierge est bien visible au premier plan.

La réalité ne s'éloignait guère de cette représentation, y compris pour les classes les plus favorisées, qui pouvaient placer leurs filles comme pensionnaires payantes dans des couvents. L'enseignement qui y était dispensé représentait le maximum de ce à quoi pouvaient prétendre les femmes mais le cursus scolaire y restait dans tous les cas sommaire, valorisant l'apprentissage des bonnes manières et les inévitables travaux d'aiguille¹⁰.

Pour les filles des classes populaires s'ajoutait l'obligation de se livrer le plus tôt possible à un travail lucratif. Dans les paroisses de l'est de Rouen, celles de Saint-Maclou, Saint-Nicaise et Saint-Vivien, habitait la population misérable des ouvriers du textile. Depuis plusieurs siècles, Rouen s'était fait connaître pour sa production de draps. En cette extrême fin du XVII^e siècle, l'industrie du coton commençait à s'y développer et deviendrait bientôt prédominante, l'emportant sur la laine et le lin. Les écoles de filles des trois paroisses répondaient aux besoins des marchands de la ville en regroupant et organisant à leur profit la main d'œuvre enfantine.

Parallèlement, ces écoles-ateliers étaient vues comme un moyen de canaliser les débordements populaires et d'éviter les émeutes, fréquentes en période de chômage et de disette, et auxquelles les femmes prenaient une part active. L'idée est développée dans un document non daté et non signé, mais vraisemblablement écrit autour de 1740 par un membre de la fabrique de Saint-Maclou :

« Les manufactures établies dans la Ville de Rouen et dans quelques autres villes de la province y attirent nécessairement un certain nombre d'étrangers qui, joints aux naturels du pays, y forment un petit peuple assez mal discipliné et ordinairement très corrompu dans ses mœurs, ce désordre se communique des pères aux enfants, et ne trouve dans les moyens ordinaires que de très peu efficaces pour en arrêter le cours. C'est cependant de ces sortes de personnes que naissent ces émotions qui, dans les temps fâcheux, troublent le repos et la tranquillité publique. Ce peuple ordinairement sans conduite, sans religion, sans mœurs et sans prévoyance pour l'avenir, ne travaille dans les bons temps qu'autant qu'il est nécessaire pour fournir aux besoins journaliers, de sorte qu'il arrive que, peu accoutumés à un travail continu qui est nécessaire pour subsister dans les temps fâcheux, ils ont recours pour vivre à différents moyens, tous également éloignés des bonnes mœurs et du bon ordre de la république¹¹.

C'est pour remédier à ces maux que des personnes zélées pour le bien public se sont appliquées depuis longtemps à trouver les moyens les plus efficaces pour arrêter ce désordre et l'attaquer dans son origine ; elles ont souhaité de voir se former une société de filles vertueuses et sensées qui s'appliquassent à faire travailler gratuitement les pauvres filles de la ville, en joignant au travail une éducation propre à leur former des mœurs honnêtes et chrétiennes, et à en faire des sujets qui devinssent utiles à la société et qui n'en troublassent jamais le repos. »

¹⁰ Dans les années 1740, Louise Dupin, fille d'un riche financier, décrit ainsi la situation des femmes : « On ne leur donne aucune éducation excepté de leur apprendre à lire et à écrire. Encore est-ce avec de telles bornes qu'il n'est point singulier qu'une femme à dix-huit ans n'ait lu que ses prières et n'ait jamais écrit que pour souhaiter la bonne année à sa grand-mère. »

¹¹ Le mot « république » ne s'oppose pas ici à « monarchie » mais désigne la société vue sous l'angle de son organisation politique.

De ces classes où l'on pratique le tricot et la dentelle vont finir par naître, dans le courant du XVIII^e siècle, de véritables ateliers dédiés également au filage du lin et du coton et placés sous la surveillance des maîtresses d'école, devenues de véritables contremaîtresses (à partir de 1745, il s'agit des sœurs d'Ernemont, qui remplacent à l'âtre les sœurs de Marie de Houdemare). Avec le développement de l'industrie textile, particulièrement précoce en Normandie, les inventeurs de nouvelles machines et ceux qui financent leurs expérimentations sont en quête d'espaces libres et d'une main d'œuvre abondante, peu coûteuse et formée à une discipline de travail. Tout cela est disponible à l'âtre et c'est ainsi qu'en 1788, on y installera, probablement au rez-de-chaussée de l'aile nord, dans l'ancienne chapelle des Trépassés, le « grand rouet » de Brisout de Barneville qui, selon les descriptions de contemporains, pouvait occuper 128 fileuses et filer un coton assez fin pour « fabriquer de la mousseline pareille à celle qui vient des Indes ». Mais la crise de subsistances provoque des émeutes dans toute la région. Le chômage engendré par la mécanisation de la production textile est dénoncé dans les

cahiers de doléances et, de juillet à octobre 1789, on voit à Rouen des manifestants envahir les manufactures et détruire les machines. Le 20 juillet, on vient notamment annoncer au Conseil de la ville que « les pillards étaient entrés au nombre de cinq cents ou environ dans l'enclos du cimetière de Saint-Maclou, et qu'ils brisaient la mécanique à filature dirigée par les soins de M. le curé de cette paroisse ». En 1791, ce sont les ateliers de filature du négociant Louis-Ézéchiél Pouchet qui s'installent dans l'espace laissé vacant.

Comme le développera en 1835 le docteur Andrew Ure dans *La Philosophie des manufactures*, ouvrage où il met son savoir au service des entrepreneurs, le problème n'est pas tant de créer des machines que de dresser des êtres humains à se plier à leur invariable régularité, à devenir eux-mêmes des machines. Les femmes, rompues dès leur plus jeune âge et depuis des générations aux gestes mille fois recommencés du filage de la quenouille ou autres travaux pareillement répétitifs, seront, aux mains des manufacturiers, des instruments majeurs de la révolution industrielle.

La scolarisation des filles : une histoire à part



Ailes ouest, nord et est de l'âtre, dont les étages furent édifiés pour installer la nouvelle école de filles, au milieu du XVIII^e s.

Si Jacques de Batencour déclare en préface que son ouvrage « pourra servir aux maîtres des garçons et aux maîtresses des filles », cette affirmation semble bien n'être qu'un moyen d'évacuer d'entrée de jeu la question de l'instruction des filles. A la lecture, il apparaît qu'il a essentiellement en tête la formation des garçons, un certain nombre d'activités qu'il mentionne leur étant strictement réservées : l'apprentissage du latin, la préparation à l'entrée au collège ou le service d'enfant de chœur.

Les filles ne reçoivent à l'époque qu'une formation minimale, qui s'arrête aux degrés les plus élémentaires de celle ouverte aux garçons, et l'effort pour les scolariser est bien moindre. D'après les estimations de Muriel Jeorger, à la fin du XVII^e siècle, dans le diocèse de Rouen, il n'y avait d'écoles de filles que dans 4 % des paroisses, alors que 57 % d'entre elles avaient des écoles de garçons.

Les aléas propres à la scolarisation des filles sont illustrés par les difficultés de fonctionnement de l'école de l'aître dans la première moitié du XVIII^e siècle : de deux maîtresses, on passe à une seule en 1728 puis l'école disparaît totalement dans le courant des années 1730. Cette situation résulte de la difficulté à trouver des fonds, tant pour rémunérer les maîtresses que pour construire des locaux mieux adaptés. Dans le quartier, un autre établissement destiné aux filles, les écoles gratuites des sœurs de la congrégation Notre-Dame, ferme également ses portes peu de temps après. Dans le même temps, l'école de garçons avait continué à fonctionner normalement. La renaissance de l'école de filles sera l'œuvre d'un homme d'importance, Adam Charles Esmangard, curé de Saint-Maclou mais aussi vicaire général de l'archevêque. Il parviendra à réunir de nouveaux fonds et, de 1745 à 1763¹², fera surélever les galeries ouest, nord et sud pour loger les classes dans les étages ainsi créés et choisira les sœurs d'Ernemont, communauté dont il était le supérieur, pour instruire les filles et surveiller leur travail.

Avec la période révolutionnaire, les sœurs d'Ernemont et les Frères des écoles chrétiennes ne sont plus autorisés à enseigner et sont rem-

placés en 1792 par des instituteurs laïcs. Avec l'arrivée au pouvoir de Napoléon, les congrégations religieuses enseignantes reçoivent à nouveau un accueil favorable. Les sœurs se réinstallent à Rouen pendant la période impériale, les frères au début du règne de Louis XVIII, y réimplantant plusieurs établissements et remettant notamment sur pied les écoles de filles et de garçons de l'aître. Les communes ont désormais la responsabilité de l'enseignement élémentaire public. Sous la Restauration, les écoles des sœurs d'Ernemont et des frères lasalliens, reconnues comme communales, seront financées par la Ville.

Mais avec l'avènement de la monarchie de Juillet s'expriment de nouvelles aspirations : la municipalité affiche son hostilité à l'égard des frères, soupçonnés d'être sous l'influence des jésuites, et décide, dès décembre 1830, de réduire l'allocation municipale qui leur est allouée. La loi Guizot du 28 juin 1833 met pour la première fois en place un véritable service public d'enseignement primaire, imposant notamment aux communes de plus de 500 habitants la création d'une école et instituant les modalités de son financement. La municipalité veut profiter de ce nouveau cadre pour réorganiser les écoles communales et nommer d'autres instituteurs : en octobre 1833, elle prend la décision de supprimer toute rétribution aux écoles des frères¹³.

Pour les écoles de l'aître, cela aboutit à une situation qui peut paraître paradoxale : l'école des frères est désormais devenue école privée, alors que celle des sœurs, restée communale, porte le titre d'école congréganiste publique.

¹² 1763 est la date de la fin de son ministère. Les travaux ne seront réellement achevés qu'en 1766.

¹³ Les écoles lasalliennes de la ville seront cependant à nouveau subventionnées sous le Second Empire, tout en continuant à être considérées comme des écoles privées ou plutôt « libres » selon la terminologie de l'époque. Elles ne perdront définitivement toute subvention qu'en 1889, dans le contexte de la loi Goblet (voir plus bas).

Une laïcisation en différé



L'ancienne école laïque de filles, à l'angle des rues Victor-Hugo et Martainville, qui ouvrit ses portes en 1884.

De façon générale, les autorités ne voient pas d'inconvénient à laisser les écoles de filles aux mains des congrégations religieuses, formule peu coûteuse et qui évite de remettre en question les idées reçues. De fait, la loi Guizot est restée muette sur la question de l'enseignement élémentaire des filles : en ce qui les concerne, pas d'obligation pour les communes de créer des écoles¹⁴, pas de minimum de salaire pour les institutrices.

On peut se faire une idée concrète de la situation ainsi créée en lisant le compte rendu de l'anglais Thomas William Allies, qui vient visiter, en juillet 1845, les deux établissements de l'âtre, dont la population scolaire totale avoisine alors les 1 200 élèves. Pasteur anglican qui se convertira bientôt au catholicisme, Allies est déjà acquis aux principes et aux pratiques de l'Église romaine. À l'égard de l'école de garçons, son enthousiasme est évident :

« Un frère des écoles chrétiennes nous fit voir sa classe ; les élèves répondirent fort bien aux questions de M. Labbé¹⁵ sur le catéchisme.

L'un des enfants écrivit ensuite sur un tableau noir, sous sa dictée : « J'espère, mes chers enfants, que vous vous montrerez, toute la vie, dignes des soins que les bons frères ont pris de vous. » Cette phrase devint l'objet d'une discussion grammaticale. Quelques-uns étaient embarrassés de la place occupée dans la phrase par les mots « toute la vie », et il leur fallut quelque temps avant de découvrir que ces mots étaient gouvernés par le mot « pendant » sous-entendu, et qu'ils remplaçaient un adverbe. Ils nous montrèrent des cartes géographiques qu'ils avaient dessinées et qui n'étaient pas mal exécutées. Ils étaient remplis d'égards et de bonnes manières envers leur maître. »

Sur l'école de filles, il est plus laconique et ses propos marquent un certain embarras :

« Parmi les enfants, les unes travaillaient, les autres apprenaient à lire. Ne pouvant juger à fond de cette institution, nous nous bornons à dire qu'il paraissait y régner beaucoup d'ordre, et qu'il faisait plaisir de voir les soins donnés à ces enfants par des personnes qui s'étaient vouées à cette œuvre par pure charité. »

Chez les garçons, l'enseignement est devenu plus vivant et diversifié, faisant appel à l'échange et à la réflexion ; chez les filles, toujours les mêmes connaissances de base enseignées de façon routinière. Les ateliers ont certes disparu au profit d'un simple ouvrage destiné, selon le témoignage du curé de l'époque, à des « femmes âgées et honnêtes [...] où elles sont éclairées et chauffées gratuitement pendant l'hiver », mais broderie et couture continuent à oc-

¹⁴ La même obligation que pour les garçons ne leur sera imposée qu'en 1866, avec la loi Duruy (la loi Falloux de 1850 ne l'impose que pour les communes de plus de 800 habitants).

¹⁵ Il s'agit du prêtre Pierre-Louis Labbé, qui sert d'introduit à Allies. Alors professeur à l'Institution ecclésiastique d'Yvetot, collège catholique, il en deviendra plus tard le supérieur et, en mai 1868, renverra l'élève Guy de Maupassant « pour irreligion et scandales divers », selon les termes de l'écrivain.

cuper une bonne part de l'emploi du temps des écolières¹⁶.

Maîtres et maîtresses n'ont d'ailleurs pas les mêmes qualifications : les frères sont tenus de fournir un brevet de capacité délivré par les autorités administratives, que la loi Guizot impose à tous les instituteurs, dans les écoles publiques comme privées¹⁷ ; pour les sœurs, il suffit d'une simple lettre d'obédience, document délivré par leur supérieure attestant de leur aptitude à enseigner. Depuis 1829, la formation des maîtres est d'ailleurs assurée dans le département par une École normale, dirigée par les Frères des écoles chrétiennes, alors que rien d'équivalent n'existe pour les maîtresses. En ce qui concerne l'enseignement du catéchisme, il reste le lot commun de tous les écoliers car, comme le précisera plus tard Guizot dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, « c'était sur l'action prépondérante et unie de l'État et de l'Église que je comptais pour fonder l'instruction primaire ». L'instruction morale et religieuse est en conséquence inscrite par la loi de 1833 au programme de toutes les écoles, y compris les écoles communales.

Le Second Empire sera l'âge d'or des congrégations féminines enseignantes : en 1863, 64,5 % des maîtresses sont congréganistes. Pour la Seine-Inférieure, les chiffres sont même supérieurs à ceux de la moyenne nationale, atteignant 72,7 %. Il faudra attendre l'avènement de la III^e République pour que commence à se manifester un mouvement vers la laïcisation de l'enseignement des filles. À Rouen, en 1876, le con-

seil municipal exprime son désir de voir une institutrice laïque remplacer à l'aître la directrice congréganiste. Il ne reçoit pas l'aval du préfet, qui redoute la réaction des « pères de famille » et de la fabrique de Saint-Maclou, propriétaire des locaux. Aussi la municipalité met-elle aussitôt en chantier l'aménagement d'un bâtiment appartenant à la Ville, rue de la Chèvre, afin d'y installer, de façon provisoire, une école communale de filles, qui ouvre ses portes dès le printemps 1877 (parallèlement, l'école des sœurs voit ses subventions diminuer de moitié). En octobre 1878, un rapport de l'inspecteur primaire indique que l'école laïque compte déjà 235 élèves, tandis que l'école congréganiste n'en a plus que 130. À l'automne 1884, l'école municipale prend place dans des locaux neufs, à l'angle de la rue Victor-Hugo et de la rue Martainville, à deux pas des écoles de l'aître.

Finalement, le 23 novembre 1888, dans le contexte des lois Ferry et de la loi Goblet, et en application d'un décret du 27 mai 1888, qui prescrit le classement des écoles primaires en deux catégories : privées ou publiques, le conseil municipal range l'école de filles de Saint-Maclou dans les écoles privées et décide que, dès l'année suivante, plus aucune subvention municipale ne lui sera accordée¹⁸.

La loi Combes de 1904 sur les congrégations religieuses enseignantes conduira à la fermeture de l'école congréganiste de filles. Celle des frères avait déjà disparu l'été précédent, en application de la loi Waldeck-Rousseau de 1901.

¹⁶ Parallèlement, les manufactures employant des enfants se sont multipliées dans la région, avec pour conséquence une très faible scolarisation dans les milieux ouvriers.

¹⁷ Toutefois, pour les écoles à plusieurs classes, l'instituteur, directeur de l'établissement, s'entoure d'adjoints qui ne sont pas tenus d'avoir le brevet.

¹⁸ Cette décision s'appuie sur une définition de l'école publique comme fondée et entretenue par l'État, les départements ou les communes, et de l'école privée comme fondée et entretenue par des particuliers ou des associations. A comparer avec la situation actuelle, où les établissements dits « privés sous contrat » sont subventionnés à hauteur de 73 % sur des fonds publics. Sur ces chiffres et, de façon plus générale, sur la question des familles pauvres face à l'école dans la France d'aujourd'hui, voir la conférence de Jean-Paul Delahaye organisée par le CREAL76 le 14 décembre 2022, <https://www.creal76.fr/pages/ressources/audios-et-videos.html>.

Conclusion

Les documents existants, les témoignages matériels permettent de suivre sur plus de deux siècles l'histoire des écoles de l'aître Saint-Maclou. Il y apparaît qu'entre l'enseignement des filles et celui des garçons, rien n'est semblable, ni les financements, ni la gestion, ni le contenu. Sur ces différents plans, un début de parallélisme s'amorce avec les lois Ferry de 1881-1882. Mais, malgré la laïcité revendiquée, les anciennes injonctions religieuses ont laissé leur empreinte : dans l'architecture scolaire, qui pérennise la séparation des sexes, dans les programmes, où figurent « les devoirs envers Dieu ». Le principe d'égalité républicaine reste

également virtuel : le salaire des institutrices demeurera jusqu'en 1919 inférieur à celui des instituteurs de même échelon. Et si les matières enseignées sont globalement les mêmes pour les deux sexes, la rubrique « éducation physique » révèle la fonction d'assignation sociale autant que sexuelle encore dévolue à l'école communale : « *L'école primaire peut et doit faire aux exercices du corps une part suffisante pour préparer et prédisposer, en quelque sorte, les garçons aux futurs travaux de l'ouvrier et du soldat, les filles aux soins du ménage et aux ouvrages de femmes.* »

SOURCES

La documentation sur laquelle repose ce travail a été collectée dans le cadre de la récente restauration de l'aître Saint-Maclou, dont j'ai effectué le suivi entre 2015 et 2018, en tant que conservatrice des monuments historiques à la Direction régionale des affaires culturelles. J'avais choisi de me pencher plus particulièrement sur l'histoire, restée assez méconnue, des écoles qui y avaient existé pendant deux siècles et demi. La démarche a consisté à croiser les recherches en archives (principalement aux archives départementales et, pour le XIX^e siècle, aux archives municipales), le résultat des études menées dans le cadre de la restauration et les observations que j'ai pu moi-même faire sur place.

BIBLIOGRAPHIE

BATENCOUR (de) Jacques : « L'école paroissiale ou la manière de bien instruire les enfants dans les petites écoles par un prêtre d'une paroisse de Paris », chez Pierre Targa, imprimeur de l'archevêché de Paris et libraire juré de l'Université, Paris, 1654. En ligne sur wikisource.

LANGLOIS Mauricette, LEBARC Philippe, MARCHAL Jean-Louis : *Sur le chemin de nos écoles, Rouen hier et aujourd'hui*, Editions des Falaises, Rouen, 2015.

LEBRUN François, VENARD Marc et QUENIARD Jean, « Histoire de l'enseignement et de l'éducation II. 1480-1789 », in *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Editions Perrin, Paris, 2012 (1^{ère} édition : Nouvelle Librairie de France, 1981).

MAYEUR Françoise, « Histoire de l'enseignement et de l'éducation III. 1789-1930 », in *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Editions Perrin, Paris, 2014 (1^{ère} édition : Nouvelle Librairie de France, 1981).



édité par le CREAL76 , mars 2023

Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime

www.creal76.fr

creal76@creal76.fr